

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 13 Octobre 2008 à 21 h

Présents :

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BODEÏ, BERNAUD,
Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD
et MAREDA, BRILLAUD et PONTACQ.

Absent excusé :

Monsieur MIGLIORINI.

Secrétaire de séance :

Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du lundi 8 Septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Madame le Maire, deux questions supplémentaires sont inscrites à l'ordre du jour concernant l'agence postale communale et la venue à l'Ecole de la commission de sécurité.

1. Extension du Lagunage : demande de subvention au Conseil Général et acquisition parcelle avec désignation d'un notaire

Madame le Maire rappelle au Conseil que les travaux prévus au lagunage ont été estimés au début à environ 337.000,00 € H.T. Une subvention d'un montant de 134.800,00 € a été accordée en janvier 2008 par le Conseil Général. Elle est toujours acquise à ce jour mais il faut prendre une délibération financière. Il s'avère que le coût de ces travaux sera certainement plus élevé du fait de la nature des terrains et devrait atteindre 378.000,00 €. Une subvention portant sur 20 % du montant de ces travaux (soit 64.200,00 €) est espérée de la part de l'agence Bassin Adour-Garonne mais n'est pas certaine à ce jour. Même dans le cas d'un montant plus important des travaux, le montant des subventions acquises n'augmentera pas, ce qui rendra la part restant à la charge de la commune plus importante (environ 40.000,00 €). Les travaux doivent absolument débiter avant le 28 juillet 2009. Par ailleurs, l'acquisition de parcelles sera indispensable sur la base de 0,22 € le m², la surface nécessaire devant être précisée par l'étude confiée au Cabinet Couture. Madame le Maire propose de retenir Maître SAINT-BEAT, Notaire à Etauliers pour régulariser les actes à cet effet. Monsieur BRILLAUD demande s'il est possible d'envisager un système avec présence de roseaux, solution adoptée par de nombreuses communes. Monsieur MICHEL répond que cette solution a été rejetée par le Cabinet MERLIN. Le Conseil décide, à l'unanimité, de demander au Conseil Général de la Gironde une subvention d'un montant de 134.800,00 € pour les travaux prévus au lagunage, d'engager les démarches d'acquisition de parcelles sur la base de 0,22 € le m², de mandater Madame le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et Maître SAINT-BEAT pour l'établissement des actes notariés.

2. Acceptation d'un chèque (remboursement dégât des eaux)

Madame le Maire informe le Conseil qu'un chèque d'un montant de 1138,72 € est proposé par la compagnie d'assurances GROUPAMA suite à un dégât des eaux constaté dans le « logement social ». Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque de 1138,72 € émanant de la compagnie GROUPAMA en remboursement du sinistre dégât des eaux.

3. Modification du temps de travail d'un agent titulaire

Madame le Maire informe le Conseil du souhait exprimé par deux agents affectés au Groupe Scolaire qui consiste à enlever 2 heures hebdomadaires à l'un et les rajouter à l'autre. Cette solution a été validée par le Centre de Gestion de la Gironde. Cette modification n'entraîne aucune incidence financière. Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette modification de temps de travail pour ces deux agents.

4. Décisions Modificatives

Monsieur BERNARD explique que plusieurs décisions modificatives doivent être votées. Concernant le budget assainissement, si l'acquisition des terrains pour le lagunage a été « surévaluée », il faut financer l'étude géotechnique qui vient d'être réalisée. Le conseil accepte, à l'unanimité, d'abonder, en section d'investissement, de 3.530,00 € le compte 20-31 et de diminuer de la même somme le compte 21-11.

Concernant le budget communal, il faut financer l'étude concernant l'ancienne décharge du terrain du Brouillon dont les résultats seront connus d'ici trois semaines environ. Le montant de ces travaux est de 8.350,00 € TTC. Une subvention du Conseil Général est déjà acceptée à hauteur de 3.480,00 €. Une autre subvention de 2.088,00 € est espérée de la part de l'ADEME. Il reste donc un solde à la charge de la commune d'un montant de 2.782,00 €. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le montage financier suivant : la somme de 8.350,00 € est inscrite au compte 20-31 (dépenses d'investissement). Les subventions seront inscrites en recettes au compte 13-23 (Conseil Général) et 13-26 (ADEME). La somme de 2.782,00 € sera prélevée sur les dépenses imprévues (compte 020).

Concernant toujours le budget communal, il faut prévoir le financement des travaux de voirie confiés à l'entreprise BOUCHER pour une somme d'environ 5.000,00 €. Monsieur BERNARD propose, soit de prélever cette somme sur les dépenses imprévues soit de prélever cette somme sur l'opération « sports-loisirs » en remplacement des jeux pour enfants prévus au terrain du Chai, ces derniers étant reportés en 2009.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, cette dernière proposition. La somme de 5000 € sera apportée au compte 21-51 (opération 19) et retirée du compte 21-84 (opération 16).

5. Annulation enquête publique

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'une enquête publique avait été envisagée pour la vente de la parcelle du Rey Nord. Les services de la Sous Préfecture demandent que cette enquête publique soit annulée, rappelant qu'il s'agit d'un terrain appartenant au domaine privé de la Commune. Une vente « normale » doit donc être réalisée. Il s'avère que les époux GEDON sont toujours intéressés par cette acquisition et que, par ailleurs, l'autre acheteur potentiel se retire. Le Conseil accepte donc, à l'unanimité, la vente de la parcelle du Rey Nord aux époux GEDON, ces derniers prenant à leur charge l'ensemble des frais y afférents, et mandate Maître SAINT-BEAT, Notaire à Etauliers pour passer les actes.

6. Aide Communale au Ravalement

Monsieur HILARION informe le Conseil qu'un dossier d'Aide Communale au Ravalement a été retenu en commission. Le dossier déposé par un administré habitant au n°7 « La Taillande » a été accepté pour un montant de travaux de 17.270,56 € (pour un montant total de travaux déclaré de 20.428,18 € TTC). L'Aide Communale au Ravalement proposée par la commission est de 1.462,80 €. Le Conseil accepte, à l'unanimité, le versement de l'A.C.R. à cette personne pour un montant de 1 462,80 €.

7. Point sur le Document Unique

Monsieur MICHEL procède à un rapide bilan de l'avancement du dossier. Il informe qu'une des secrétaires a accepté la fonction d'A.C.M.O. Avant sa prise de fonction, elle devra suivre une formation préalable et obligatoire de trois jours dispensée par le C.N.F.P.T. l'année prochaine. Le planning pourrait être le suivant :

- Mai / juin 2009 : rencontre avec tous les agents communaux.
- Septembre / octobre 2009 : visite des services et évaluation des risques.
- Fin 2009 : restitution du document unique.

8. Commission de Sécurité Ecole

Madame le Maire informe le Conseil que la Commission de sécurité s'est récemment déplacée à l'Ecole. Cette visite s'est mal déroulée dans l'ensemble et a duré plus de trois heures. Les entreprises ont été difficiles à joindre pour obtenir les documents nécessaires. Par ailleurs, de nombreuses difficultés ont été relevées, relevant soit de la commune, soit des enseignants eux-mêmes. Un procès-verbal sera bientôt transmis en Mairie et Madame le Maire s'est engagée à remédier aux désordres constatés avant la fin de l'année. Des travaux devront également être envisagés au cours de l'année 2009. Par ailleurs, une réunion va rapidement se tenir avec l'ensemble des agents communaux intervenant afin de procéder à diverses mises au point. Enfin, un courrier sera adressé aux enseignants pour tous les problèmes relevant de leur propre responsabilité.

9. Poste : type du contrat de travail

Madame le Maire rappelle au Conseil que le choix s'est porté sur un contrat de 60 heures par mois comme l'exigent, à minima, les services de La Poste. En réalité, il serait possible pour la commune de procéder à une embauche avec un contrat aidé de type C.A.E. Dans ce cas, le minimum est de 20 heures par semaine. Des aides importantes de l'Etat seront versées pendant deux ans, durée du contrat. Le Conseil souhaite que l'on puisse, malgré tout, s'engager au-delà de ces deux années. Monsieur BRILLAUD demande que l'on adopte une grande souplesse dans le contrat après ces deux années, le contrat pourrait prévoir l'exercice d'autres activités que celles strictement relatives à l'A.P.C. Monsieur BERNARD souhaite que le bureau de poste soit ouvert le plus tard possible. Le Conseil se montre, à l'unanimité, favorable à la création d'un contrat C.A.E.

10. Questions Diverses

- **Mascaret** : L'association des Ateliers du Mascaret remercie la commune pour les travaux réalisés sur le parquet de la salle mise à leur disposition mais une fissure est apparue au plafond du local occupé par les Boulistes. Par ailleurs, il a été répondu favorablement à la demande de cette association d'utiliser la cuisine de la salle polyvalente pour l'organisation d'ateliers de cuisine.
- **A.C.C.A** : l'association souhaite se voir allouer le local inoccupé sous la maison des associations. La question est renvoyée pour réflexion complémentaire.
- **La commission «voirie bâtiments»** se réunira sous une forme élargie le lundi 20 octobre 2008 afin de mener une grande réflexion sur les bâtiments communaux.
- **Travaux** : les travaux prévus au cimetière et un raccordement au réseau collectif d'assainissement au lieu-dit «Lers» devraient débuter demain ou après-demain par l'entreprise retenue.

- **Ordures Ménagères** : Messieurs HILARION et BRILLAUD font un compte-rendu de leur visite du site d'enfouissement de LAPOUYADE du 3 octobre, site qui reçoit les déchets ménagers et les encombrants.
- **Maison des Associations** : Monsieur RIVIERE demande que l'on sécurise l'escalier qui se trouve derrière le bâtiment.
- **Voirie**: Monsieur RIVIERE attire l'attention du Conseil sur l'état très dégradé de la chaussée au carrefour du Port et souhaite que l'on intervienne auprès de la D.D.E.
- **Réunions** : Monsieur RIVIERE demande que l'on adresse aux élus au moins 48 heures avant la tenue des réunions tous les documents qui y seront produits.
- **Travaux** : Monsieur ODIN remet aux élus la fiche des travaux récemment réalisés dans la commune. Les WC sont à changer dans le local tennis. Il faudra procéder à des travaux d'élagage le long de la chaussée afin de ne pas gêner le trajet du bus assurant le transport scolaire. De même, un courrier devra être adressé aux riverains concernés. Le choix du lieu du passage pour piétons devant l'Ecole a été arrêté : il sera matérialisé face à la porte en bois des services techniques, côté route.
- **Journal Municipal** : Monsieur HILARION rappelle que le journal municipal est en cours de finition afin d'être apporté à l'imprimeur avant la fin de la semaine.
- **Associations** : la réunion avec les associations aura lieu le 17 octobre.
- **Ecoles Multi-sports** : Monsieur BOUSSARD signale que ces activités débuteront le mardi 21 octobre et ainsi, tous les mardis jusqu'à fin juin 2009, sauf pendant les vacances scolaires.
- **Réunions** : La prochaine réunion du Conseil aura lieu le 17 novembre. Par ailleurs, une réunion aura lieu le mercredi 19 novembre avec pour thème l'aménagement du bourg.

La séance est levée à 23 heures 15.

